

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association Club-Calibra.

Il est à disposition de l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Article 1^{er} – Charte du club

L'accès au Club-Calibra est réservé aux propriétaires d'OPEL Calibra, sans distinction de modèle, de millésime ou de personnalisation.

Faire partie du Club-Calibra, ce n'est pas entrer dans une élite, c'est déclarer vouloir adhérer à une éthique simple articulée autour de deux principes: le respect et la solidarité. Les membres du club reconnaissent que ces valeurs sont complémentaires de la passion qu'ils vouent à l'automobile.

Le respect s'applique tant sur la route, que dans les lieux réels ou virtuels de rencontre et d'échange. Les membres du Club-Calibra portent le souci de respecter ce principe et de le faire respecter. La solidarité peut s'appliquer sous forme d'entraide technique ou morale entre les membres du Club-Calibra en particulier, et d'autrui en général.

Les membres du Club-Calibra soutiennent financièrement l'animation du club au travers d'une cotisation, en échange de laquelle ils ont accès à des privilèges spécifiques. Ils sont seuls autorisés à arborer les signes distinctifs réservés aux membres du Club.

Le site www.club-calibra.org est la source d'information des membres du club ; ces derniers s'engagent à participer le plus régulièrement possible aux événements officiels organisés par le Club-Calibra.

Le manquement à l'une ou l'autre de ces règles pourra entraîner une radiation définitive du Club-Calibra, ainsi que la privation des avantages concédés aux membres du Club-Calibra

Article 2 – Bénéfice de l'adhérent

1) Un courriel (e-mail) :

votrepseudo@club-calibra.org

2) Une page perso pour votre Calibra visible par tous dans la Galerie du club :

<http://www.hotserver.ch/club-calibra/members/gallerie.aspx?page=1>

3) L'accès au « Saloon private members only »... sur le forum.

<http://www.club-calibra.org/phpBB2/viewforum.php?f=15&sid=ef173cfda2a17e681c18ac8528c29046>

4) Le droit et le devoir de participer à la rencontre annuelle du club, les CCC

<http://www.club-calibra.org/phpBB2/viewforum.php?f=7&sid=ef173cfda2a17e681c18ac8528c29046>

5) L'accès complet et direct en écriture avec un espace illimité sur le ftp, afin de pouvoir mettre en ligne vos fichiers photo et vidéo :

<http://www.hotserver.ch/club-calibra/public>

6) Un tarifs préférentiel chez certains fournisseurs (Exemple : High-Tech Motorsport.)

7) L'autocollant du club, qui ne sera disponible que pour les membres, même après la création de la boutique du club.

8) Le droit de donner votre avis sur les décisions liées au club en tant qu'actionnaire d'une association de type loi de 1901.

9) Vous avez aussi le droit d'avoir des amis partout en France, en Suisse, en Belgique, et même récemment en Espagne et en Italie, ou une entraide un accueil toujours chaleureux vous attendra. (Imaginez : « pas besoin d'hôtel on squatte les un chez les autres... »)

11) L'accès au CaliBlog du forum afin de nous raconter votre vie et celle de vos Cali :)

<http://www.club-calibra.org/phpBB2/weblogs.php>

Article 3 – Membres du bureau

Dans un souci de respect de la CNIL sur la protection des données personnelles, nous utiliserons ici les pseudonymes des intéressés.

Président :	HotSurfeur
Vice-président	Yoyo
Second vice-président	BI4
Secrétaire :	Hervé
Trésorier :	Roulban